

Aux Actionnaires de la société
Allianz Maroc S.A.
166 - 168, Boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 "AGREEMENT FOR LEXISNEXIS SERVICES" entre Allianz Maroc et Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited

Entités concernées :

La société Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited est actionnaire indirect de la société Allianz Maroc.

Nature et objet de la convention :

Il s'agit d'un contrat de prestation de services ayant pour objet de mettre à la disposition d'Allianz Maroc une licence de logiciel informatique lui permettant de couvrir et de répondre aux exigences réglementaires en matière de LBC/FT.

Le contrat est conclu pour une durée ferme arrivant à échéance le 30 avril 2025, sauf résiliation préalable sous réserve du préavis de 3 mois. Cette convention a été entérinée par le Conseil d'administration du 26 mars 2024.

Les conditions financières sont les suivantes :

- AML/CFT Tool : Le coût annuel de base des frais est égal à 0,000416 USD par client unique, et ce, quelle que soit la fréquence de screening adoptée. Ce coût sera augmenté de 3% annuellement. L'accès à cet outil sera accordé à tous les employés d'Allianz Maroc.

- World Online Search Tool : Les frais de l'année de base de la licence WOST (World Online Search Tool) s'élèvent à 460 USD. Ce coût sera augmenté de 3% annuellement.
- L'outil LexisNexis permettra un screening automatique par batch mais également un screening en mode recherche par nom (au cas par cas ou ce qu'on appelle Single Name Search).

Montants comptabilisés en KMAD et réglés au titre de l'exercice 2024 :

Charges	Décaissements	Dettes
2 729	Néant	2 047

1.2 "LOCAL SERVICE AGREEMENT" conclu entre Allianz Maroc et AZ TECHNOLOGY

Entités concernées :

Allianz SE, actionnaire commun indirect de Allianz Maroc et de Allianz Technology SE.

Nature et objet de la convention :

Il s'agit d'une convention de prestation de services informatiques transitoires, permettant à Allianz Maroc de continuer à exploiter les services d'AZ TECHNOLOGY avant l'interruption des prestations dites de « décommissionnement ».

Cette convention écrite, entérinée par le Conseil d'administration du 26 mars 2024, est conclue pour une durée indéterminée prenant fin, au plus tard, au 31 décembre 2026, sauf résiliation préalable sous réserve d'un préavis de 3 mois ou du décommissionnement total de l'intégralité des solutions fournies par AZ TECHNOLOGY, avant l'échéance précitée.

A noter qu'aucun frais de décommissionnement ne sera supporté par Allianz Maroc, seuls les frais des services consommés pour les applications non encore décommissionnées, seront facturés.

Cette convention n'a pas généré d'effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1.3 Local Service Agreement- entre Allianz Maroc et Allianz S.E

Entités concernées :

La société Allianz S.E est actionnaire indirect de la société Allianz Maroc.

Nature et objet de la convention :

Il s'agit d'une convention écrite et entérinée par le Conseil d'administration du 26 mars 2024 par laquelle Allianz Maroc doit rembourser à Allianz S.E les frais de mise à disposition de Claudio Braidotti au service d'Allianz Maroc en tant que Directeur financier. Il s'agit du remboursement des coûts du « Group HR » relatifs à Claudio Braidotti de septembre 2023 à mars 2024. La convention s'étend sur la période précitée ;

La période s'étendant du Closing de la Join Venture à la date de départ de Claudio Braidotti. Soit de septembre 2023 à mars 2024

Montants en KMAD comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2024 :

Charges	Décaissements	Dettes
403	416	Néant

2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention de Service Agreement conclue entre Allianz Maroc et Nextcare Claims Management LLC

Entités concernées :

- La société Allianz S.E est actionnaire indirect commun des sociétés Allianz Maroc et Nextcare Claims Management LLC.

Nature et objet de la convention :

Il s'agit d'une convention à travers laquelle Nextcare Claims Management gère les sinistres pour le compte d'Allianz Maroc au titre des produits d'assurances « Annulation voyage » et « Multirisque voyage » commercialisés sur le site de la Royale Air Maroc.

Le contrat signé le 11 avril 2022 avec date d'effet le 1^{er} novembre 2021 est conclu pour une durée annuelle renouvelable par tacite reconduction. La rémunération de Nextcare Claims Management LLC représente 10% des primes nette de taxes.

Montants en KMAD comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2024 :

Charges	Décaissements	Dettes
Néant	120	Néant

2.2 Conventions Self Service avec Allianz Africa Holding GmbH Abidjan Branch et Allianz Africa Holding GmbH Nairobi Branch

Entités concernées :

- Sanlam Allianz Africa (Pty) Ltd est actionnaire commun indirect de d'Allianz Africa Holding GmbH et Allianz Maroc. Allianz Africa Holding GmbH Abidjan Branch et Allianz Africa Holding GmbH Nairobi Branch étant des succursales d'Allianz Africa Holding GmbH.

Nature et objet de la convention :

Ces conventions conclues le 1^{er} juillet 2021 avec les succursales d'Allianz Africa Holding GmbH pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction, ont pour objet des prestations de services à Allianz Maroc.

Ces services concernent les domaines de développement des affaires, distribution, souscription, ressources humaines, placements, comptabilité, actuariat, réassurance, risk management, reportings financiers, et audit interne.

Ces conventions prévoient le paiement par Allianz Maroc du total des coûts directs et indirects réels majorés de 5 %.

Montants en KMAD comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2024 :

Conventions conclues	Charges	Charges Immobilisées	Décassements	Dettes
2	0	0	0	14 754

2.3 Conventions de prestation de services conclues avec Allianz SE

Entités concernées :

- Allianz SE, actionnaire indirect de la société Allianz Maroc.

Nature et objet de la convention :

Ces conventions conclues entre Allianz SE et Allianz Maroc, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021, portent sur les prestations de services rendues par Allianz SE pour le compte de la société Allianz Maroc :

Programme	Nature et Objet de la convention
Allianz Customer Model (ACM)	<p>Cette convention prévoit l'accompagnement de Allianz Maroc dans le développement d'un nouveau modèle commercial, mettant en avant la simplicité et l'orientation client dans tous les domaines de l'activité Allianz et ce grâce à l'harmonisation des modèles commerciaux et à la refonte des produits et des processus.</p> <p>Dans ce cadre, Allianz Customer Model a été chargée par les filiales de fournir des services et développer des solutions informatiques à même d'atteindre cet objectif.</p> <p>Les coûts des initiatives d'ACM seront attribués aux filiales d'Allianz visées par ACM qui commercialisent des solutions d'assurance P&C Property & Casualty, en fonction de leur part des primes brutes émises dans le segment de retail P&C.</p>
One Finance (AOF)	<p>Cette convention prévoit que dans le cadre du programme Allianz « OneFinance », des groupes de travail sont constitués afin d'identifier, concevoir, planifier et mettre en œuvre des mesures spécifiques afin d'atteindre certains objectifs définis par la Direction Financière du Groupe. Les objectifs identifiés à date sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être en conformité avec les normes IFRS 17 et IFRS 9. - identifier et mettre en œuvre efficacement toutes nouvelles normes IFRS en temps opportun et à moindre coût. <p>A date, le programme couvre les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actuariat Vie et Santé ; - Actuariat Property & Casualty (dommage) ; - IFRS 9 ; - IFRS 17. <p>La convention prévoit par ailleurs, un mécanisme de répartition des coûts conçus pour fournir une répartition équitable des coûts encourus, combinant un élément basé sur le volume pour protéger les filiales de taille modeste ou moyenne et un plafond pour protéger les filiales de grande envergure.</p>

<p>CTA Services</p>	<p>Dans le cadre de cette convention, le Groupe Allianz a lancé un programme mondial d'architecture cible pour les couvertures d'assurance de catastrophe (« CAT ») (le « Programme CTA »), qui vise à améliorer considérablement les capacités mondiales de souscription, de pilotage de portefeuille et de modélisation de portefeuille du Groupe Allianz.</p> <p>Dans le cadre de ce service, Allianz SE Reinsurance fournit aux filiales d'Allianz l'accès à ses systèmes informatiques de support via des portails et des couches d'interaction d'interface de programmation d'applications (« API »).</p> <p>La base des coûts du programme CTA déterminée par filiale est attribuée à cette dernière sur la base de la prime brute souscrite (« GWP ») pour les assurances Dommages (Property & Casualty), à l'exclusion de la ligne « Responsabilité ».</p>
<p>Group Analytics Data</p>	<p>Cette convention prévoit la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de services liés à l'analyse de données et l'intelligence artificielle (DA / AI). - de développement et livraison de Solutions relatives à l'analyse de données et l'intelligence artificielle DA/AI applicables pour Allianz Customer Model (ACM) dans plusieurs domaines : Ventes, Réclamations, Projets stratégiques, Initiatives. <p>La recharge individuelle des coûts d'une filiale du groupe Allianz, pour les solutions relatives à l'analyse de données et l'intelligence artificielle liées à ACM, est attribuée à la filiale selon son activité P&C Retail business.</p> <p>La part dans les coûts est basée sur les primes brutes émises (GWP) dans le segment P&C Retail sur la base du compte de résultat au moment du calcul initial fourni par Allianz SE Group Planning and Controlling.</p>
<p>Global Support P&C</p>	<p>Cette convention a été conclue dans le cadre de la création du centre de compétence (Global P&C) par la société AZ SE, ayant pour objectif l'identification, la définition ainsi que la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière d'excellence technique, identifiées au niveau du groupe, au profit des filiales opérant dans la branche Property & Casualty P&C.</p> <p>Le rôle principal de ce centre d'excellence est de favoriser l'excellence opérationnelle des P&C dans l'ensemble des domaines d'activité.</p> <p>La clé d'allocation des coûts est construite avec la prime acquise nette, ajustée pour les accords en quote-part, et calculée en moyenne sur les 3 dernières années.</p>
<p>Group Services Privacy</p>	<p>La mission de Group Privacy (GP) est de développer et de maintenir la stratégie de protection des données personnelles voulue par le Groupe Allianz, afin de permettre aux activités d'Allianz d'accroître la confiance des clients, des employés et des tiers dans leur traitement des données personnelles. À cette fin, Group Privacy gère, surveille et oriente la filiale d'Allianz dans la mise en œuvre du cadre, des exigences et des contrôles en matière de protection des données et de confidentialité, en fournissant des services axés sur, mais sans s'y limiter, la formation, les processus et la technologie.</p>

	Les coûts sont rechargés aux filiales en fonction des revenus de la filiale, sur la base de la moyenne sur trois ans des derniers revenus réels.
IT Security Investment Initiative	<p>Cette convention prévoit la mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif est de protéger les activités d'Allianz, de prévenir les cyberattaques et de renforcer les actifs informatiques d'Allianz.</p> <p>Les coûts engagés dans ce cadre comprennent les coûts de conseil, de logiciels, de matériel de licences et de maintenance.</p> <p>Les coûts qui seront rechargés à chaque filiale correspondent à la part de la filiale dans le total des dépenses internes TIE (Total Internal Expenses).</p>
MidCorp Services	<p>Dans le cadre de cette convention, Allianz SE Reinsurance MidCorp fournit aux filiales d'Allianz un soutien en matière de tarification, de sélection des risques, de gestion de portefeuille et de renseignements sur le marché. Cela comprend l'élaboration de normes mondiales telles que le codage d'occupation et la collecte de données afin de tirer parti de l'expérience de chaque filiale qui conclut des affaires MidCorp. Allianz SE Reinsurance MidCorp fournit également des outils avancés pour soutenir la tarification, l'évaluation des risques, rationaliser le flux de travail de souscription et le Reporting pour le secteur d'activité MidCorp.</p> <p>Les coûts seront facturés à la filiale dans la mesure où ces activités sont bénéfiques pour celle-ci en utilisant une clé de répartition basée sur la prime brute souscrite.</p>
Solvency II Models	<p>Dans le cadre de cette convention, il est prévu que Allianz SE fournira à Allianz Maroc des services relatifs à la mise en œuvre des exigences de Solvabilité II. Ces services donnent lieu aux coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La composante coût de base représentant les coûts fixes - La composante coût variable représentant le coût-surplus induit par l'effort.

Montants en KMAD comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2024 :

Conventions conclues	Charges comptabilisées par Allianz Maroc	Décaissements	Dettes
9	-223 *	Néant	10 253

(*) Il s'agit d'un avoir

2.4 Conventions conclues avec Allianz Technology SE

Entités concernées :

Allianz SE, actionnaire commun indirect de Allianz Maroc et de Allianz Technology SE.

Natures et objets des conventions :

Conventions	Nature et Objet de la convention	Date d'entrée en vigueur
Order Agreement ABS (Allianz Business Solution)	Cette convention conclue avec Allianz Technology SE en 2020, pour prendre fin au terme de l'implémentation définitive du système ABS, a pour objet l'implémentation du système IT d'exploitation ABS pour le compte de Allianz Maroc. ABS (Allianz Business Solution) est une solution IT qui fournit un large éventail de fonctionnalités pour prendre en charge le traitement des tâches majeures de l'activité de la Compagnie.	20 mars 2029
Allianz Global Network (AGN)	Octroi à Allianz Maroc par Allianz Technology SE de l'accès au réseau Allianz, lui permettant d'utiliser l'ensemble des fonctionnalités offertes par ledit réseau (LAN, WAN, Wifi, Internet, Visioconférence, Audioconférence, VPN), moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de KMAD 450.	20 mars 2019
Master Services Agreement « MSA »	Fixation des modalités générales applicables lorsque Allianz Maroc a recours à Allianz Technology pour des prestations informatiques.	20 mars 2019
« Software Agreement Willis Towers Watson ResQ Enterprise or ResQ Enterprise with Stochastic »	Utilisation du Software « Willis Towers Watson ResQ Entreprise » par Allianz Maroc dans le cadre de ses analyses actuarielles, via le contrat signé entre Allianz Technology et Willis Towers Watson. Allianz Technology ayant le droit de sous-contracter ce contrat avec les membres du Groupe Allianz SE, moyennant une rémunération annuelle d'un montant de KEUR 13, correspondant à 3 licences d'utilisation.	31 mars 2020
« Digital Interaction Services : oneMarketing »	Refonte du site web de Allianz Maroc et migration vers la nouvelle plateforme groupe « One Marketing ».	31 décembre 2019
Mise en place de la solution Cloud par Allianz Technoloy SE au profit de Allianz Maroc	Mise en place de l'infrastructure GES au niveau du Cloud Amazon Services (Network, config, VPN, ...).	31 décembre 2019
« Service Now »	Utilisation de l'outil « Service Now » par Allianz Maroc. Cet outil permet la déclaration, le suivi des incidents et la gestion des problèmes IT.	31 décembre 2019
Security Services	Réalisation de prestations par Allianz Technology au profit de Allianz Maroc dans les domaines suivants : - "Advanced Malware Detection Security Analysis (AMD)" (Version 2.0) - "Advanced Email Protection (AEP)" (Version 1.0)	25 septembre 2019
Utilisation de l'outil d'audit du groupe Teammate+	Remplacement de l'ancien outil d'audit du groupe Teammate par Teammate+.	25 septembre 2019

Licences d'utilisation Microsoft EA	Octroi par Allianz Technology à Allianz Maroc des licences d'utilisation de MicroSoft pour la messagerie à distance. Allianz Technology a préalablement signé avec MicroSoft un contrat par lequel Allianz Technology est habilité à octroyer aux filiales du Groupe Allianz SE, à titre onéreux, des licences MicroSoft selon le nombre d'utilisateurs demandé par la filiale.	25 septembre 2019
Service Package: SAP Investment services	Instauration d'un échange entre les sociétés Allianz Maroc et Allianz Technology SE afin d'améliorer le rendement de ses placements.	7 décembre 2018
Agile delivery platform	Instauration d'un outil de gestion du code applicatif pour le développement IT.	7 décembre 2018
Service package ServiceNow	Instauration d'un outil de gestion des incidents IT ainsi que des demandes de nouveaux services ou pour apporter des améliorations.	7 décembre 2018
Service package : Risk & Compliance services	Instauration d'un outil de gestion de GSSS Global Sanctions Screening Solution et traitement par des équipes dédiées d'Allianz Technology SE des résultats des screening faits par le système GSSS.	7 décembre 2018
Service package : SAP GRP	Prise en charge de l'application de gestion de la comptabilité.	7 décembre 2018
Service package WorkPlace	Gestion de l'outil relatif au Poste de Travail Virtuel (Allianz Virtual Client). Il s'agit d'un service utilisé par l'équipe Finance pour accès à SAP GRP via messagerie mobile (Entreprise Mobility Service).	7 décembre 2018
Service package Digital Interaction Services	Hébergement et maintenance du site web d'Allianz Maroc.	26 mars 2019
Service package : Data Center Services	Hébergement de AZOL et de Manar pour la maintenance des infrastructures des serveurs (gestion des incidents, des mises à jour, de la sauvegarde et des changements) ainsi que la gestion des licences (Oracle, Websphere Linux).	7 décembre 2018
Implementation OneSource S2C & P2P	Acquisition d'un nouveau système de gestion des achats dans le cadre du remplacement du produit actuel. Dans ce cadre, Allianz Maroc a procédé à l'acquisition de la solution OneSource qui englobe les modules de demandes d'achats, bons de commande, bons de livraison, factures et interface avec SAP.	2 novembre 2018
Convention dite « Service Package » conclue avec Allianz	Cette convention conclue avec Allianz Technology SE a pour objet de donner accès à Allianz Maroc à la solution « SAP e-Recruiting ». Cette solution offre de multiples fonctionnalités aux utilisateurs dans le domaine de la gestion des recrutements et l'optimisation de la gestion des ressources humaines.	26 mars 2020

Technology SE « HR Services »	Le coût par utilisateur et par mois en 2021 est de 3,58 Euros.	
--	--	--

Montants en KMAD comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2024

Conventions conclues	Charges	Immobilisations	Décaissements	Dettes
20	15 869	Néant	41 015	2 450

2.5 Convention de services conclue entre Allianz Africa Services et Allianz Maroc

Entités concernées :

Allianz SE, actionnaire indirect commun de la société Allianz Maroc et de la société Allianz Africa Services.

Nature et objets des conventions :

Conventions	Nature et Objet de la convention	Date d'entrée en vigueur
Assistance de « Allianz Africa »	<p>Cette convention a pour objectif une plus grande création de valeur, de meilleures performances opérationnelles et davantage de compétitivité des filiales du groupe présentes en Afrique. La Société Allianz Africa Services a développé un pôle d'assistance de ces entités. Dans ce cadre, les sociétés Allianz Maroc et Allianz Africa Services ont signé une convention portant sur l'assistance de Allianz Africa Services au niveau des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informatique et Nouvelles Technologies - Communication - Business Development - Souscription et Réassurance - Organizational Management <p>L'ensemble des coûts engagés dans ce cadre par Allianz Africa Services sont facturés trimestriellement moyennant une majoration de 5%. La détermination des coûts qui sont à allouer à Allianz Maroc est basée sur les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chiffre d'affaires d'Allianz Maroc - ratio des primes acquises non réassurées - degré d'évolution des réseaux commerciaux 	26 juin 2019
Support de « Allianz Africa »	<p>Cette convention a pour objectif de faire bénéficier Allianz Maroc de l'expérience de Allianz Africa Services dans les domaines où cela pourrait être utile à Allianz Maroc et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de produits d'assurances de personnes (vie et santé), - indemnisation toutes branches, - politique de réassurance, - conseils et gestion de projets informatiques. 	26 juin 2019

	<p>En rémunération des services rendus par Allianz Africa Services, Allianz Maroc s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rembourser pour les prestations spécifiques, les frais directs engagés par Allianz Africa SA au service d'Allianz Maroc, tels que frais de voyage et de séjours, de missions de formation, de conseil ou de contrôle ; - régler le prix non contesté des prestations partagées, établi à l'aide de clés de répartition reposant principalement sur le périmètre d'activité des collaborateurs affectés aux missions de services et sur le volume des affaires réalisées par Allianz Maroc par rapport au volume des affaires totales réalisé par la région Allianz Afrique. 	
--	---	--

Montants en KMAD comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2024

Conventions	Immobilisations	Charges	Décaissements	Dettes
Assistance de « Allianz Africa »	Néant	2 611	181	4 138
Support de « Allianz Africa »	Néant	Néant	4 165	Néant

2.6 Conventions conclues avec Allianz Branch SE

Entités concernées :

Allianz SE, actionnaire indirect commun de la société Allianz Maroc et de Allianz Branch SE.

Nature et objet des conventions :

Conventions	Nature et Objet de la convention	Date d'entrée en vigueur
Location d'un plateau de bureaux, aménagement d'espace de bureaux et location de places de parking, conclu avec Allianz SE Branch Casablanca	En vertu de ce contrat, la société Allianz Maroc loue à la société Allianz SE Branch Casablanca un plateau de bureaux aménagés moyennant un loyer mensuel de KMAD 118 ainsi que des places de parking pour les véhicules des salariés de cette Branch, facturées à 750 DH/Mois/Place. Les aménagements sont financés et supervisés par Allianz Maroc et feront l'objet d'une refacturation trimestrielle majorée de 5%.	2019
Niveau de service avec Allianz SE Branch, Casablanca	Cette convention a pour objet de mutualiser et partager les expériences avec les filiales du Groupe en Afrique et en particulier avec Allianz Maroc, la finalité étant de réaliser des économies d'échelle, une meilleure création de valeur et en définitive de meilleures performances opérationnelles et de compétitivité.	24 septembre 2020

